

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIES DE COMOLAS

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	16

Date de la convocation
24/06/2022
Date d'affichage
24/06/2022

Séance du 29 JUIN 2022

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

et le VINGT-NEUF JUIN

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JOUVE Olivier, Maire

Présents : Mmes Rose LAFONT - Mireille MAYER - Betty ZEN - Adjointes  
MM. Marc PEYRE - Daniel SAUTEL - Adjoint  
Mmes Andrée PAMART - Christiane SANCHEZ  
MM. Sébastien BRUN - Jean-Claude CIEPLY - José CRUZ - Nicolas DELEUZE - Farid MORGHADI

Absents : Mmes Aurélie FONTAINE - Florence MOIRAS  
M. Ghislain FRANCOIS

Procurations : Mme Vanessa ALY à Mme Betty ZEN - Mme COUSTON Catherine à Mme Andrée PAMART -  
M. Vincent FERRANTE à M. Olivier JOUVE

Secrétaire de  
séance : Mme Betty ZEN

Objet de la Délibération

Dénomination d'une voie – Impasse les Terrasses de Clara

N 28/2022 / Code nomenclature : 8.3 Voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la voie du lotissement « Les Terrasses de Clara », composée des parcelles D 1091 – D 1103 – D 1104 – D 1108 – D 1109 – D 1118 – D 1123 – D 1133 – D 1134 et D 1135, doit faire l'objet d'une dénomination.

Cela permettra en effet d'officialiser cette voie afin que les adresses de la voie soient prises en compte dans la Base Adresse Nationale (BAN) qui est la seule base de données adresses reconnue par l'administration, les services de livraison, de sécurité et de secours.

Monsieur le Maire propose donc de dénommer cette voie : « Impasse les Terrasses de Clara ». Le propriétaire de la voie composée des parcelles susvisées a donné son accord écrit pour cette dénomination.

Entendu le rapporteur et après débat, le Conseil Municipal par **16 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie du lotissement « Les Terrasses de Clara », composée des parcelles D 1091 – D 1103 – D 1104 – D 1108 – D 1109 – D 1118 – D 1123 – D 1133 – D 1134 et D 1135 : « Impasse les Terrasses de Clara ».

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à ST GENIES DE COMOLAS

Le 29 Juin 2022

LE MAIRE,  
Olivier JOUVE



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 030-213002546-20220629-28\_2022-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 11 JUIL. 2022  
et publication ou notification  
du 11 JUIL. 2022